

BIENTÔT \* notre énergie solaire à distribuer au Vlogaert 22-24-26  
\* UN PROJET D'HABITANTS



CONTACT: Sofie 048518 8331  
Chloé 047623 0707

Le document suivant est un prototype du « Syllabus », une compilation du matériel visuel développé et utilisé lors des nombreuses rencontres, ateliers et réunions organisées dans le cadre du projet d'autoconsommation collective "**SunSud**". Il s'agit en réalité d'un véritable travail de traduction : le but est d'expliquer dans des mots et images simples et compréhensibles des termes, concepts et enjeux qui relèvent à première vue du langage d'ingénieur.

Ce syllabus est composé de sept sections:

- i. Installation de panneaux solaires sur les toits du 22-24-26, Rue Vlogear
- ii. Un groupe de voisins se penche sur la question..
- iii. La redistribution d'électricité solaire et ses avantages
- iv. Clés et principes de répartitions
- v. Utilisation, coût et facture de l'électricité locale
- vi. Prise de décisions collective
- vii. Convention + Glossaire

La section (i.) situe et contextualise le projet. La section (ii.) montre comment un groupe de voisins s'est créé petit à petit lors de nombreuses rencontres pour finalement former un noyau solide de participants au projet. Les sections (iii.), (iv.) & (v.) détaillent les aspects sociotechniques et économiques qui ont été discutés lors de ces ateliers. La section (vi.) reprend les décisions prises de manière collective par les habitants lors des réunions. La dernière section comprend le résumé de la convention ainsi qu'un glossaire. Le syllabus est un outil d'apprentissage collectif qui vise à être approprié et développé davantage par de futurs projets de communauté d'énergie.

**I.**

**Installation de  
panneaux solaires  
sur les toits du  
22-24-26,  
Rue Vlogeart**

## 4 décembre 2020

Le Foyer du Sud investit dans l'énergie renouvelable et installe 106 panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment situé rue Vlogaert 22-24-26 à Saint-Gilles.

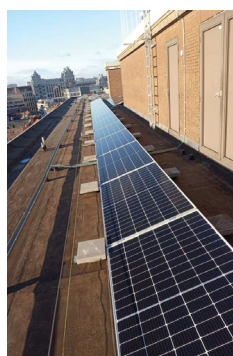
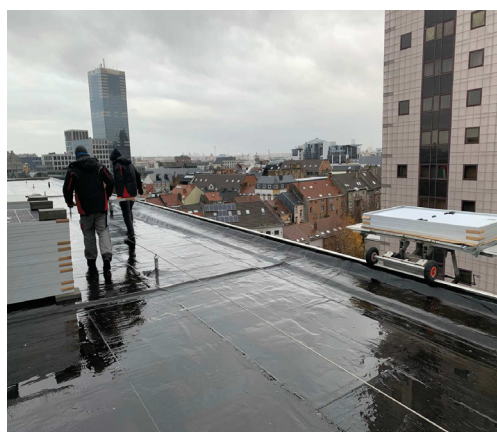
surface de panneaux : +/-195 m<sup>2</sup>

puissance maximale : 39 kW

production annuelle estimée : 36 362 kWh



L'énergie produite par les panneaux solaires sert dans un premier temps à la consommation d'énergie des charges communes (éclairage des couloirs, ascenseurs,...). Ce qui permet à tous les habitants de payer moins cher leurs charges. Mais cette consommation n'est pas très élevée par rapport à la quantité d'énergie solaire produite par les panneaux. Le surplus d'électricité solaire est donc renvoyé sur le réseau de distribution.



Le calendrier Vlogaert

# “Comment bénéficiaire des panneaux solaires sur notre toit?”

Rejoignez le groupe de voisins.

Le Foyer est d'accord pour que les habitants explorent les possibilités d'utiliser le surplus d'électricité créé par les panneaux solaires.

On parle d'un projet d'autoconsommation collective (ACC). A partir de Février 2021, un groupe de voisins se penche sur la question...

**II.**

**Un groupe de voi-  
sins se penche  
sur la question...**

# notre énergie solaire à distribuer au Vlogaert 22.24.26

Questions / intérêt?

Rencontrons-nous: sur Le Square Jacques Franca!  
(dans le respect des mesures sanitaires)

CONTACT:

Sofie 0485188331  
Chloé 0476230707

Mardi 1/12 à 9-10h

Mercredi 2/12 à 14-15h

Samedi 5/12 à 11-12h



## Ateliers



*C'est quoi en fait, partager  
l'électricité des panneaux ... ?*

Rendez-vous pour les  
inscriptions des ateliers  
en Mars 2021.

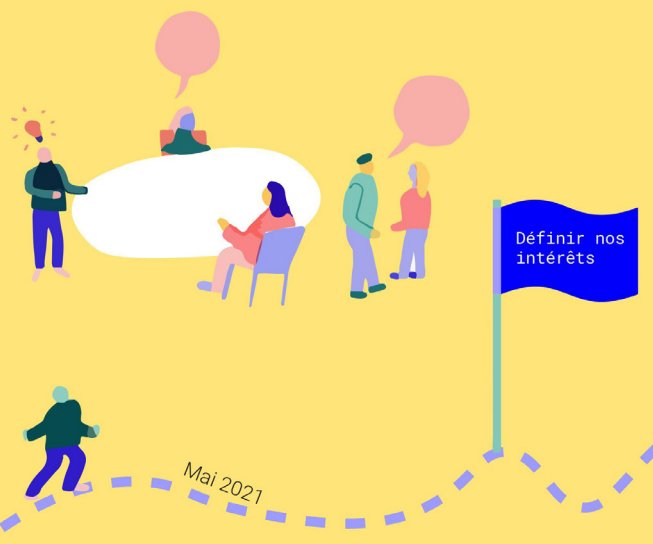
Enrichir ses  
connaissances

Mars 2021

Avril 2021

Sur base de questions et suggestions des locataires (utilisation "boîte à questions"), un programme de rencontres, ateliers et discussions a été élaboré et proposé aux locataires.

## Réunions



On s'organise pour prendre  
des décisions.



# Suite des rencontres



Creuser les questions qui nous restent.

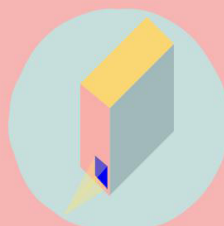
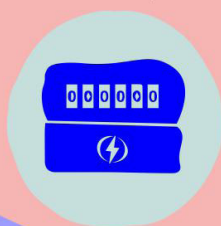
2021-2023

*En apprendre encore plus!*

# Début de Partage

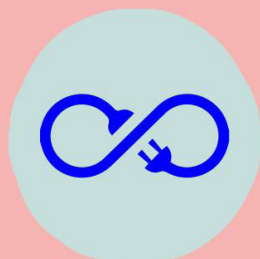
Automne 2021

Nouveaux compteurs



Inspirer les autres!

Premier bloc de logements à faire un projet de partage à Bruxelles!



Redistribution



Ajuster nos décisions

Nouvelles factures



# MARS - AVRIL:

*Ateliers pour comprendre le partage d'énergie et les autres avantages possibles.*

"C'est quoi en fait, partager l'électricité des panneaux?"



Se rassembler pour apprendre, préparer les réunions et organiser la distribution des avantages de notre énergie verte et moins chère.

## Rejoignez-nous, devant le bâtiment!

### 1. Comprendre les factures et le partage le:

- Jeudi 11 mars 2021- 16-17h
- OU
- Mercredi 17 mars 2021 - 10-11h
- OU
- Lundi 22 mars 2021- 16-17h

### 2. Vélos énergie et création panneau info énergie pour la façade le:

- Dimanche 14 mars 2021 - 14-16h

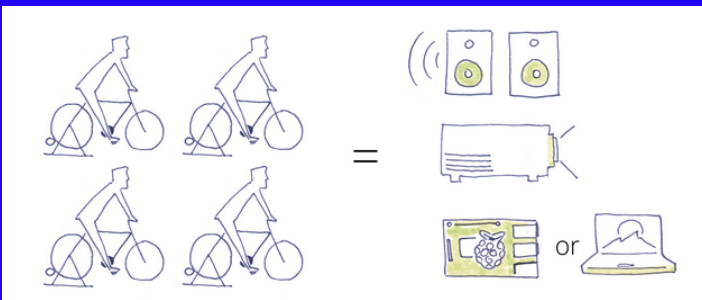
*Si vous n'êtes pas disponible et / ou désirez participer aux prochaines rencontres (à l'intérieur), contactez-nous.*

**Contact et inscription :** Sofie 0485 18 83 31 ; Chloé 0476 23 07 07

## ATELIER dimanche 18.04

14:00 > 16:00 sur la place

Venez pédaler et partager de la bonne énergie



### Un kilowattheure, ce n'est pas sorcier !

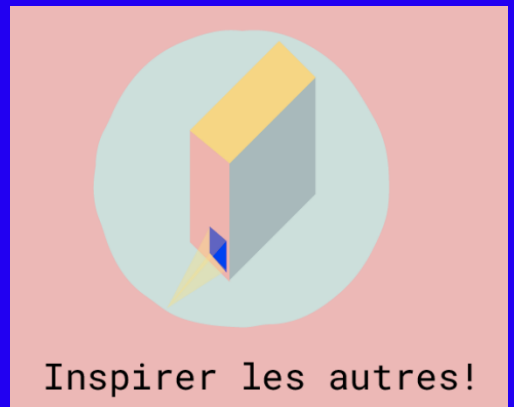
Découvrez-le par vous-même en produisant de l'énergie en faisant du vélo.

Vélo M<sup>2</sup> et La Pile proposent une activité pour découvrir ce qu'est l'énergie et comment on peut la partager.

Vous pouvez pédaler pour jouer de la musique ou donner votre propre avis sur ce que l'énergie signifie pour vous.

C'est le début de la création d'un panneau d'affichage LED pour visualiser l'énergie locale des bâtiments rue Vlogaert.

C'est une invitation aussi à construire le panneau ensemble (au FabLab).



Inspirer les autres!

# Avril - Mai:

*Se rassembler pour apprendre ensemble et prendre des décisions.*

Rejoignez - nous, devant le bâtiment!

## Atelier

pour préparer les prises de décisions



*Comment répartir l'énergie produite entre les voisins?  
Comment nous organiser et prendre des décisions en groupe?  
Quelle tarification et quelles factures?*

- Mercredi 14 avril 14-16h  
*départ vers la salle à 13:30*
- Jeudi 29 avril 16-18h  
*départ vers la salle à 15:30*

## Réunions de gestion\*



*Définir nos intérêts,  
choisir qui nous représente  
partager nos avis avec  
le Foyer du Sud.*

- Mercredi 12 mai 14-16h
- Jeudi 20 mai 16-18h  
*(avec le Foyer du Sud)*

**\*accessible aux personnes ayant participé aux ateliers.**

**Pour toute question, contactez-nous:** Sofie 0485 18 83 31 ; Chloé 0476 23 07 07



Janvier 2021

Pendant plusieurs mois un groupe de voisins s'est rencontré régulièrement pour discuter des opportunités et enjeux par rapport aux panneaux solaires.



Mars 2021



Mars 2021

Ces rencontres se sont déroulées à plusieurs endroits: dans les halls, sur le square Jaques Franck, le local du PCS, dans la grande salle du TriPostal et même au bureaux du Foyer Du Sud! Petit à petit, ces rencontres se transforment en ateliers, et les ateliers en réunions! La question "comment bénéficier des panneaux solaires sur notre toit?" reste centrale.



Avril 2021



Mai 2021



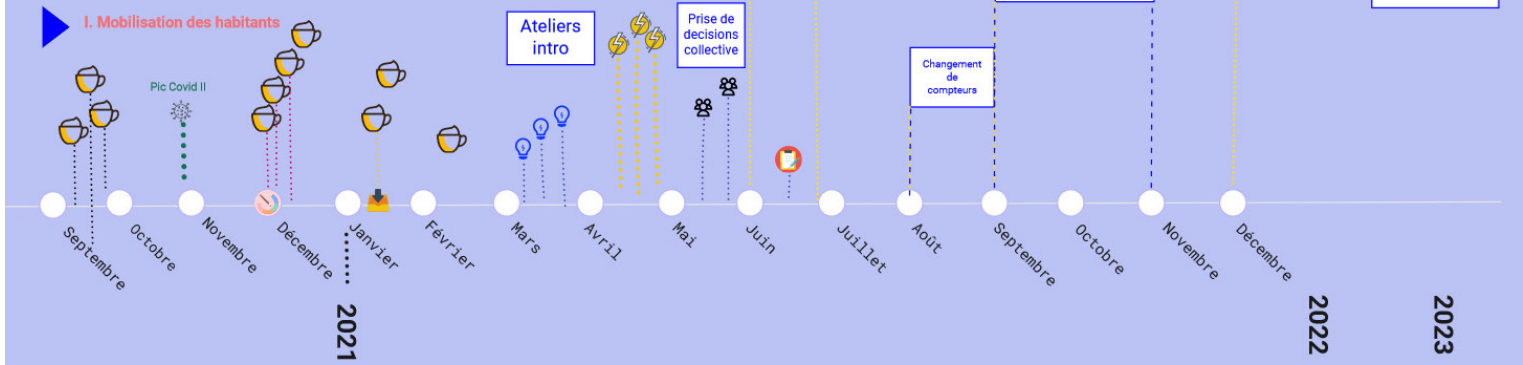
Mai 2021



Juin 2021

# CALENDRIER VLOGAERT/SUNGILLES

- LEGENDE**
-  Nouvelle étape
  -  Jalons / Milestone
  -  Cafés-Rencontre
  -  Aquarelle
  -  Boîte à questions
  -  Ateliers intro
  -  Ateliers #1 & 2
  -  Reunion de gestion
  -  Signature solennelle



# **III.**

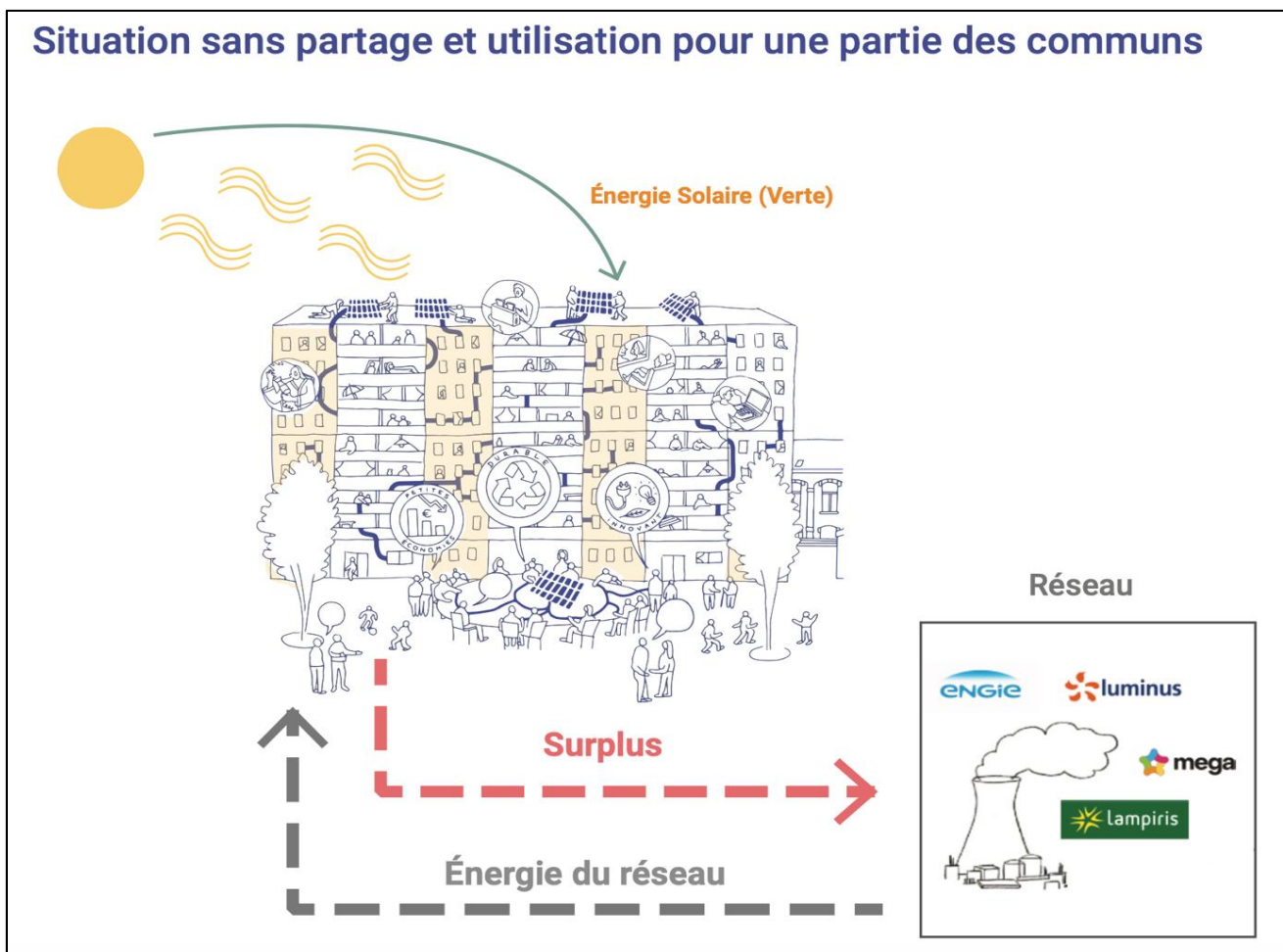
## **La redistribution d'électricité solaire et ses avantages**



# Le partage d'énergie (« autoconsommation collective ») c'est quoi?

On veut utiliser au mieux **l'énergie verte** qu'on produit!  
On veut diminuer **l'énergie qu'on prend du réseau** et réduire  
**l'énergie qu'on donne au réseau.**

## Situation 1



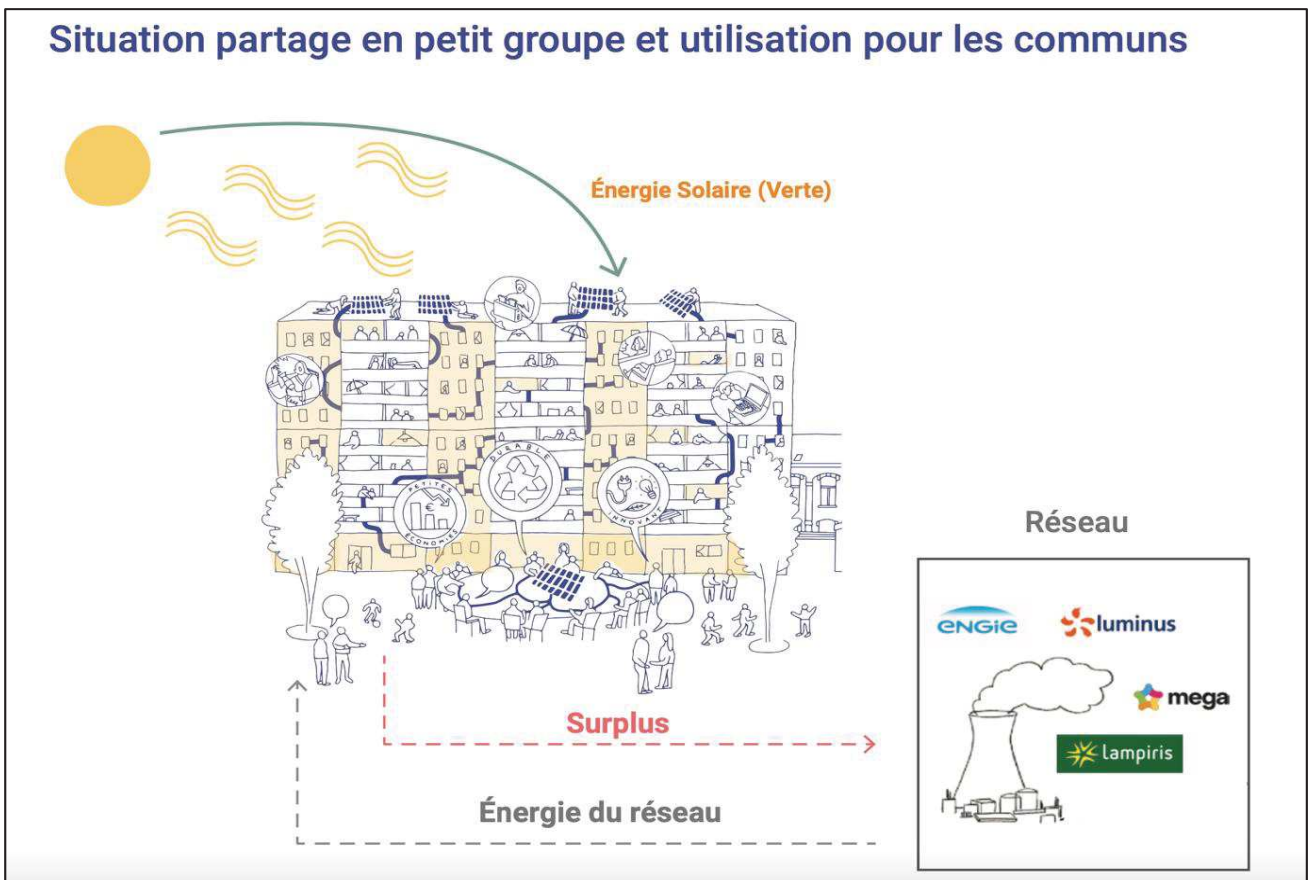
Si personne ne participe, **notre énergie** va seulement aux communs.

On **donne** encore beaucoup de notre énergie au réseau.

On doit donc **prendre** beaucoup d'énergie du réseau (facture du fournisseur).

La facture diminue seulement pour les communs.

## Situation 2



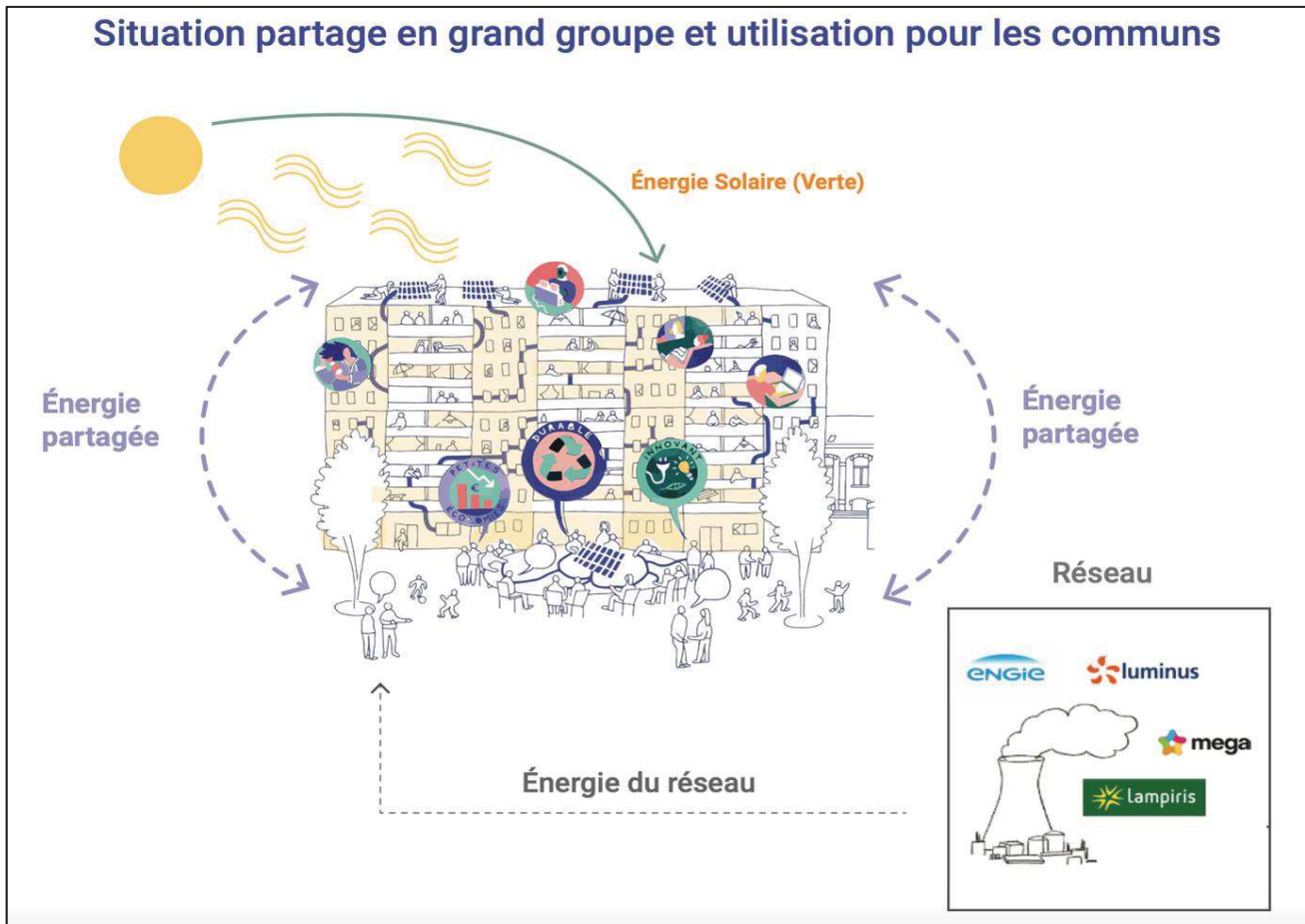
**Notre énergie** va vers les personnes qui participent et vers les communs.

On **donne** le reste au réseau.

On doit encore **prendre** de l'énergie du réseau (facture fournisseur).

La facture totale diminue pour les personnes qui participent et pour les communs.

## Situation 3



**Notre énergie** va vers les personnes qui participent et vers les communs.

On doit encore **prendre** de l'énergie du réseau (facture fournisseur), surtout lorsqu'il y a peu de soleil.

On ne **donne** (presque) rien au réseau!

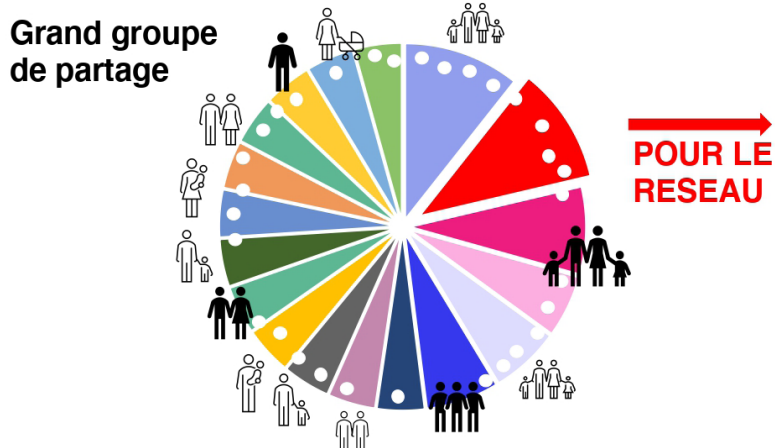
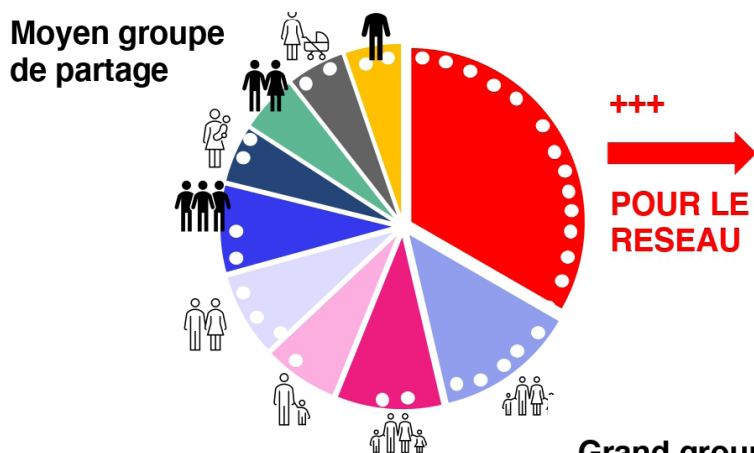
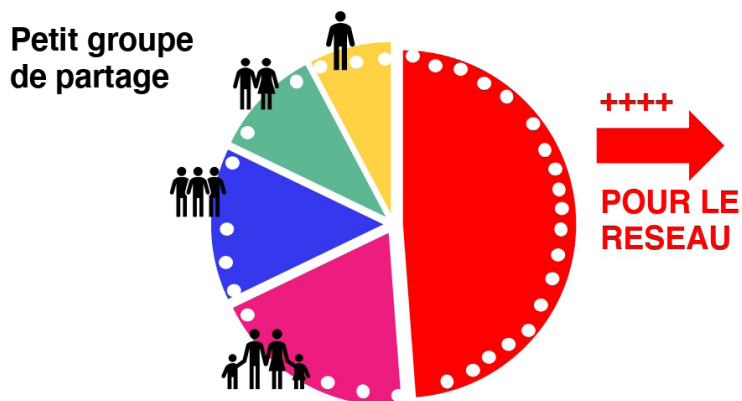
La facture totale diminue pour les personnes qui participent et pour les communs.

En participant dans une ACC, il est important de savoir que le soleil ne devient pas la seule source d'énergie mais plutôt une source complémentaire! Chacun reste donc chez son fournisseur d'énergie. classique en même temps qu'il participe à l'ACC.

## La taille du gâteau dépend de l'ensoleillement.

## La taille de la portion de gâteau dépend aussi du nombre de participants.

7



Pendant les ateliers, au moins sept avantages lié au partage d'énergie au Vlogart on été identifiés.



Diminuer les frais de tous  
(décompte des charges)



Diminuer la facture  
individuelle d'électricité

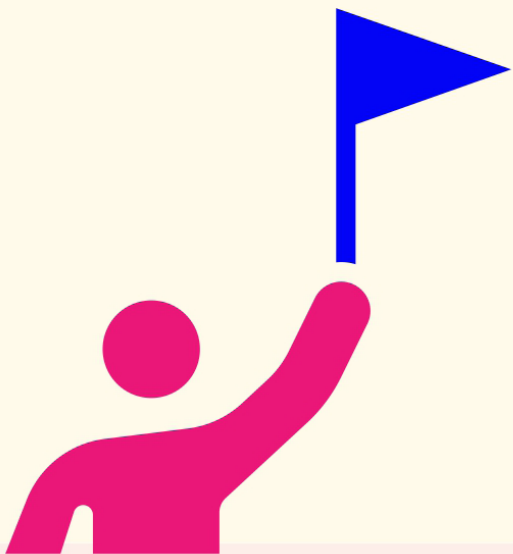


Renforcer le lien entre  
voisins et apprendre à  
travailler ensemble



Une tirelire collective

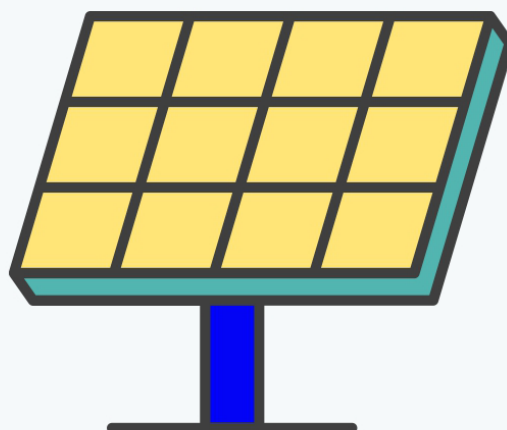
s'engager dans un  
projet innovant!



Gains environnementaux



Comprendre l'énergie (solaire)



# **IV.**

## **Clés et principes de répartition**

## Jeu de Vote:

Activité interactive pour introduire les notions de proportionnalité et équitable en terme de partage d'énergie. Les réponses aux questions indiquent quels principes sous-tendent les clés de répartition.

1

**petit ménage  
peu d'électroménager**

2

**grand ménage  
beaucoup d'électroménager**

1

**Je préfère que chacun  
reçoive la même quantité**

2

**Je préfère que chacun reçoive en  
fonction de sa consommation**

A

**Je préfère diminuer  
*un peu* la facture  
commune et *un peu* la  
facture individuelle**

B

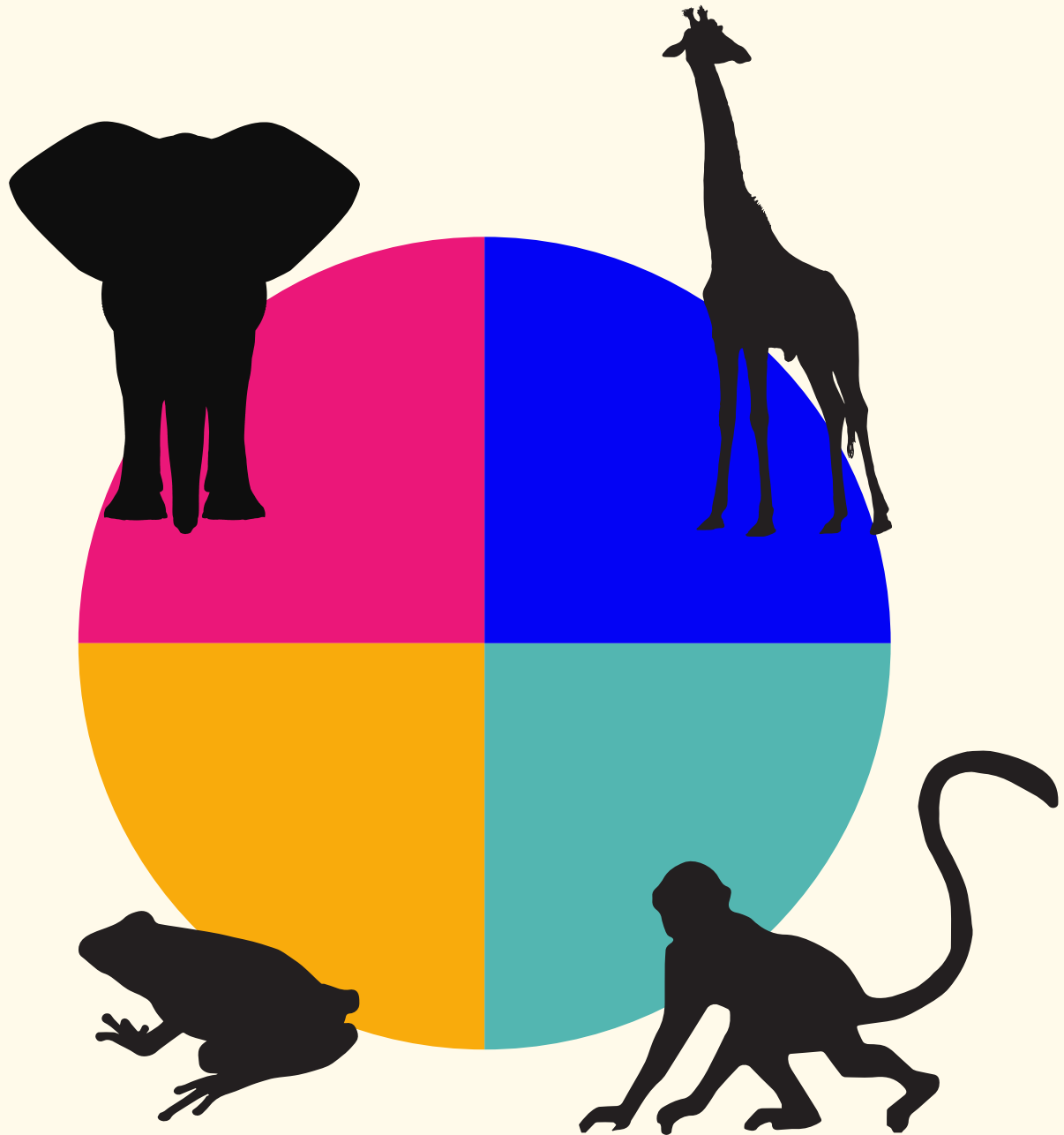
**Je préfère diminuer  
*surtout* la facture des  
communs**

C

**Je préfère diminuer  
*surtout* la facture  
individuelle**



# 1. Répartition "équitable"

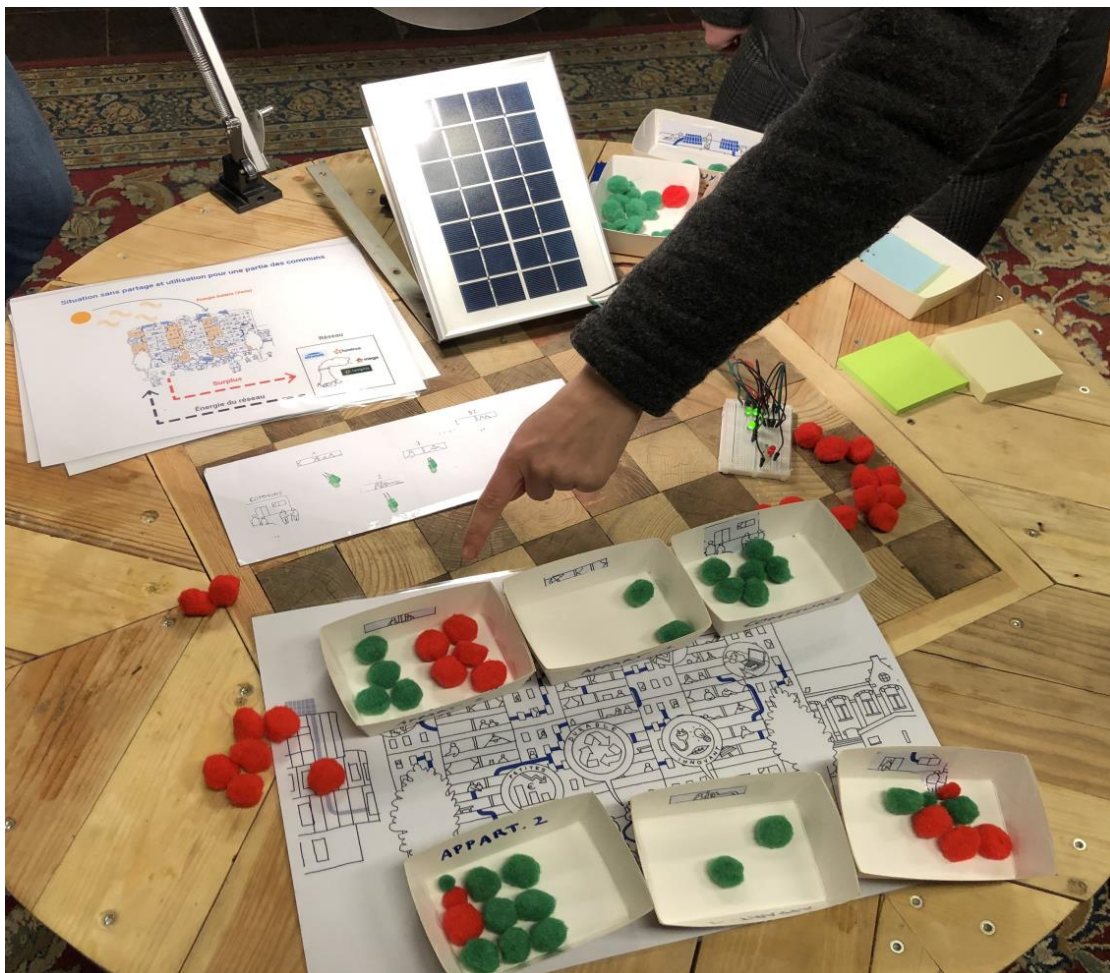


## 2. Répartition "proportionnelle"



## Jeu de Billes:

Jeu de simulation de distribution d'énergie en fonction des différentes clés de répartition possibles.



# Clé de répartition ou *comment redistribuer l'énergie entre voisins?*

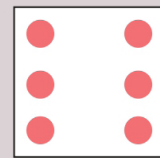
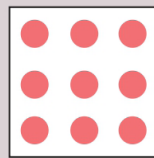
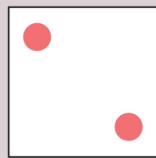
## 1A. Répartition équitable :

*On redistribue la même part à chacun.*

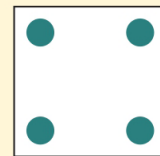
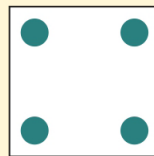
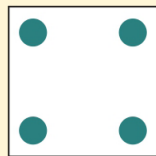
9:00-9:15

Appartement 1    Appartement 2    Appartement 3    Les communs

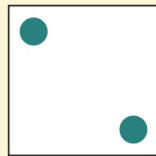
Consommation



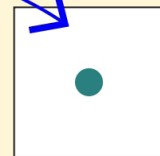
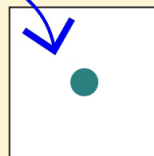
Allocation (1)



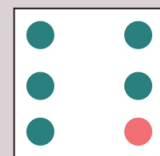
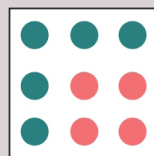
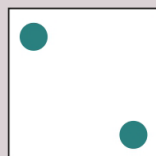
Surplus (1)



Allocation (2)



Énergie fournie



12

Énergie produite par les panneaux solaires

● Fournisseurs

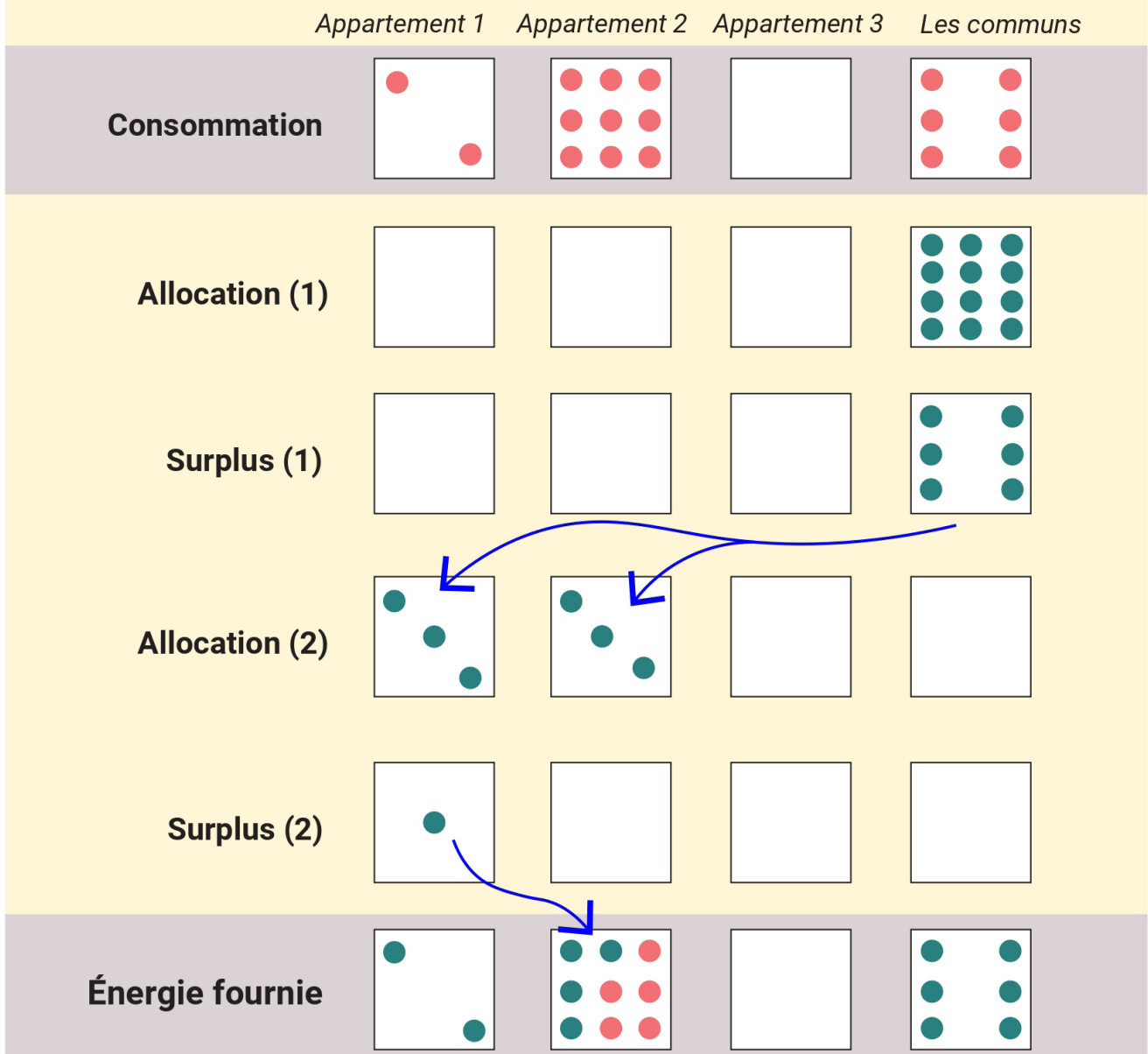
● énergie Verte

# Clé de répartition ou *comment redistribuer l'énergie entre voisins?*

## 1B. Répartition équitable :

*On redistribue la même part à chacun, en favorisant les communs.*

9:00-9:15



12

Énergie produite par les panneaux solaires

Fournisseurs

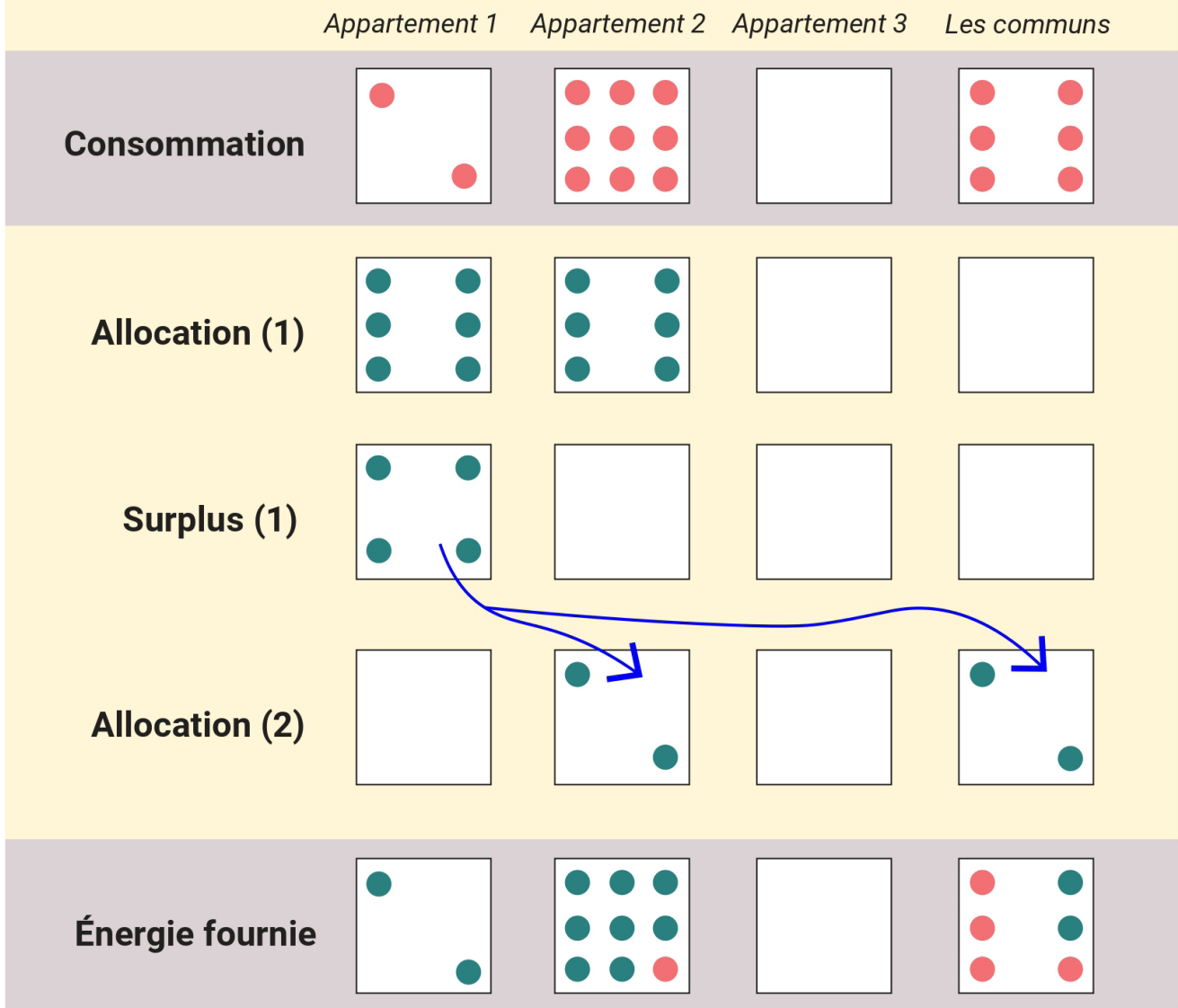
Énergie Verte

# Clé de répartition ou comment redistribuer l'énergie entre voisins?

## 1C. Répartition équitable :

On redistribue la même part à chacun, en favorisant les voisins.

9:00-9:15



12

Énergie produite par les panneaux solaires

Fournisseurs

Énergie Verte

# Clé de répartition ou *comment redistribuer l'énergie entre voisins?*

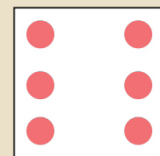
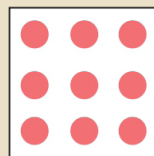
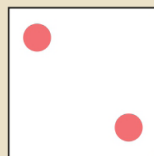
## 2A. Répartition proportionnelle:

*Plus je consomme, plus je reçois.*

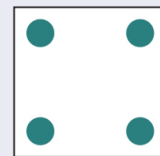
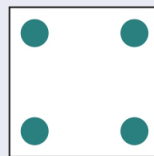
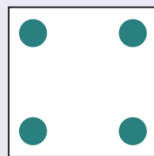
9:00-9:15

Appartement 1    Appartement 2    Appartement 3    Les communs

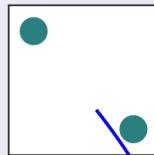
Consommation



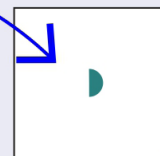
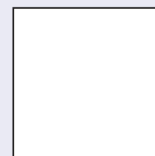
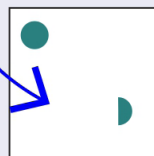
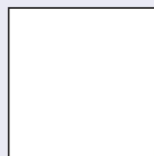
Allocation (1)



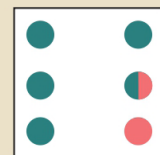
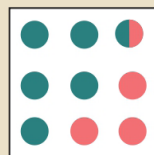
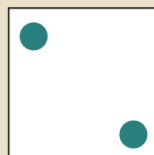
Surplus (1)



Allocation (2)



Énergie fournie



12

Énergie produite par les panneaux solaires

● Fournisseurs

● Énergie Verte

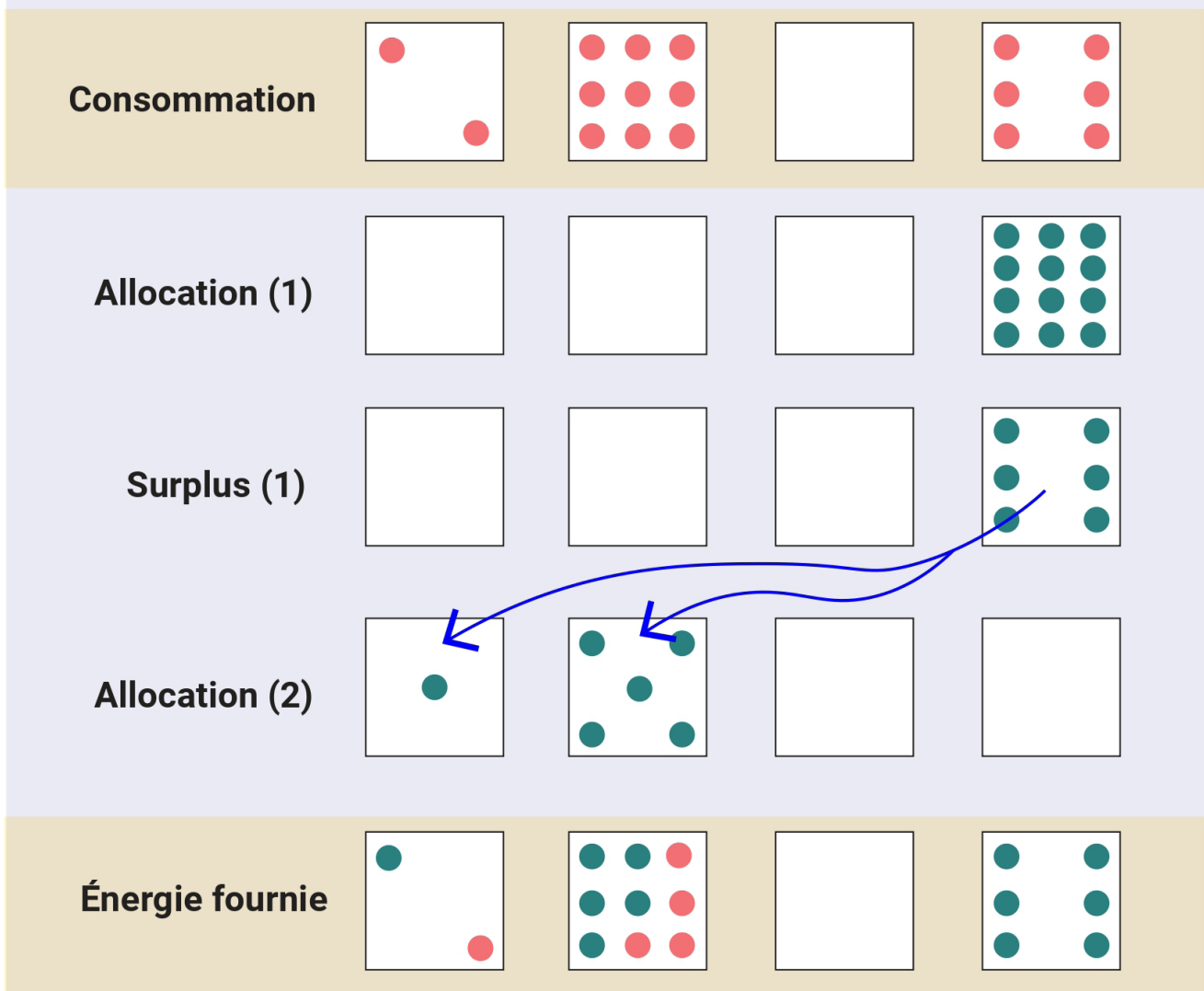
# Clé de répartition ou *comment redistribuer l'énergie entre voisins?*

## 2B. Répartition proportionnelle:

*Plus je consomme, plus je reçois, en favorisant les communs.*

9:00-9:15

Appartement 1   Appartement 2   Appartement 3   Les communs



12

Énergie produite par les panneaux solaires

Fournisseurs

Énergie Verte



# Clé de répartition ou *comment redistribuer l'énergie entre voisins?*

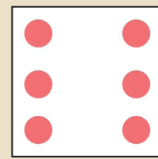
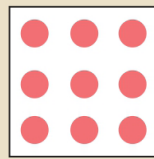
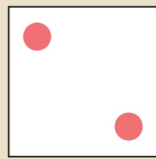
## 2C. Répartition proportionnelle:

*"Plus je consomme, plus je reçois, en favorisant les voisins"*

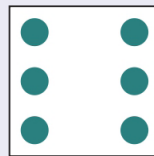
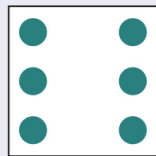
9:00-9:15

Appartement 1   Appartement 2   Appartement 3   Les communs

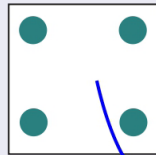
Consommation



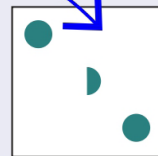
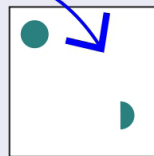
Allocation (1)



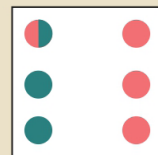
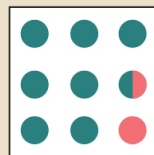
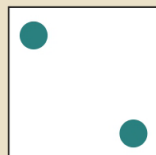
Surplus (1)



Allocation (2)



Énergie fournie



12

Énergie produite par les panneaux solaires

● Fournisseurs

● Énergie Verte

**V.**

**Utilisation, coût  
et facture de  
l'électricité locale**



1



5

**Mais quand est-ce  
mieux de prendre du  
gâteau?**

2



6

1

3



3

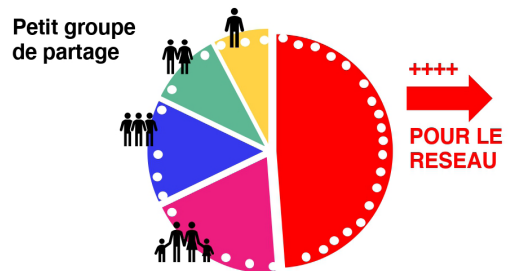
**La taille du gâteau dépend de  
l'ensoleillement.**

**La taille de la portion de  
gâteau dépend aussi du  
nombre de participants.**

7



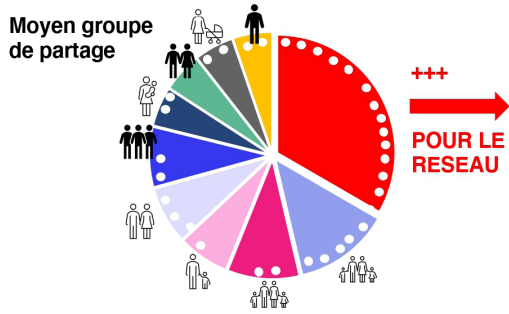
4



8

2

4



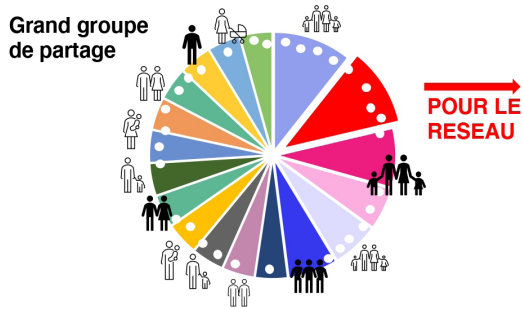
9

**Idée 1:**

Comme on a tous droit à une part individuelle ET une part des communs,

on peut créer des avantages collectifs en priorisant les communs

13



10

Cette petite part des communs se divise entre tous les habitants.

Les communs



14

5

7

Des questions se posent:

Lorsqu'on consomme plus en journée, on reçoit plus de gâteau. Mais tout le monde n'a pas la possibilité de déplacer sa consommation?

Certaines personnes se trouvent dans l'impossibilité de participer au projet de redistribution?

Comment réduire le "désavantage" pour les participants lorsque le groupe s'agrandit?

11

Si on donne priorité aux communs

= la part s'agrandit.

Il y a plus d'avantages pour l'ensemble des habitants!

Les communs



15

À côté des avantages individuels on peut trouver des manières de créer des avantages collectifs.

Idée 1: On crée des avantages collectifs en priorisant les communs

Idée 2: On crée des avantages collectifs avec la tirelire collective

12

**Idée 2:**

On peut créer des avantages collectifs (pour tous les habitants) grâce à une tirelire collective.

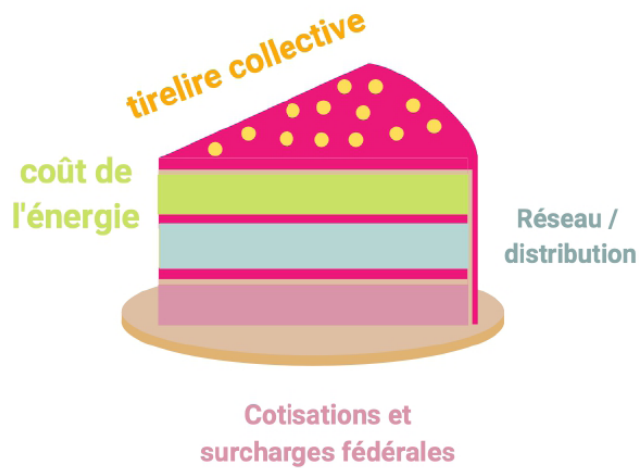
16

6

8

## FACTURE.

Le prix de notre énergie solaire peut être divisé en plusieurs parties.



Le prix de l'énergie dépend donc de plusieurs facteurs.. L'électricité solaire coûte moins chère car elle est produite localement et les coûts de réseau/distribution sont donc bien moins élevés!

La photographie montre trois affiches collées sur un mur en bois. À gauche, deux affiches indiquent des tarifs classiques et sociaux. À droite, une affiche présente un tarif local solaire inférieur, accompagné d'un diagramme de la facture.

**TARIF CLASSIQUE**  
22 à 26 c  
par kWh

**TARIF SOCIAL**  
19,65 c  
par kWh

**FACTURE.**  
Le prix de notre énergie solaire peut être divisé en plusieurs parties.

**PRIX LOCAL ÉLECTRICITÉ SOLAIRE**  
9,62c par kWh  
(gratuit)

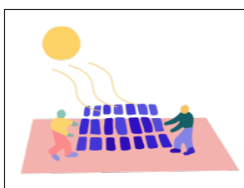
Le diagramme de la facture illustre la composition du prix de l'énergie solaire en cinq parties distinctes, représentées par les couches d'un gâteau. À la base, on trouve les 'Cotisations et surcharges fédérales' (couche rose). Au-dessus, le 'Réseau / distribution' (couche bleu clair). La troisième couche est le 'coût de l'énergie' (couche verte). Les deux couches supérieures, rose et vert foncé, sont regroupées sous le terme 'tirelire collective'.

Le prix est **réduit** comparé au prix payé à un fournisseur classique. Le volume d'électricité du toit pour lequel vous paierez dépendra...

1. Du soleil qu'il y a lorsque vous utilisez des appareils chez vous.
2. Du nombre de participants à la redistribution.
3. De la manière qu'on choisit de redistribuer (« la clé de répartition »)

Il s'agit de 5 à 15% de vos besoins en électricité.

La facture d'énergie solaire sera envoyée une fois par année. Celle-ci complémente la facture du fournisseur classique. Par contre plus la facture d'énergie solaire est élevée, plus vos économies totales sont élevées. Car l'énergie solaire qui est consommée revient a un pris moins élevé que l'électricité normale



Date facture : 0  
Référence client : 0  
Référence facture : 0

## Facture de l'énergie solaire

### Adresse de fourniture :

0  
0  
Article Budgétaire: 0

Code EAN : 00000001  
N° Compteur : 68041593

### Adresse de facturation:

Mr/Mme 0  
0  
0  
Période de facturation: 0 au 0  
Durée du contrat : 12 mois

### Votre consommation d'énergie solaire \*

#### Solde Facture

Consommation totale	150 kWh
Consommation d'énergie solaire	50 kWh
Consommation de votre fournisseur	100 kWh



Ce montant est à verser sur le numéro de compte suivant : **BE42 0689 3901 1254 4124073** avant le 0  
avec la communication libre suivante : #NOM?

\* Tableau de détail de calcul des coûts réels - voir au verso

### Contacts utiles

#### Foyer du Sud

Téléphone :  
Email :

#### Comité de concertation du Vlogaert

Téléphone :  
Email :

*Vous voulez de l'information pour comprendre votre facture?*

Téléphone : 02 209 04 06 Email : info@gazelec.info

*Vous avez des difficultés à payer votre facture dans les délais demandés? ?*

#### Coordonnées Service de médiation énergie

Téléphone : 02 219 40 60

*Vous voulez faire des économies d'énergie? ?*

#### Coordonnées de Homegrade

Téléphone : 02 219 40 60



## Comprendre les chiffres

	Quantité	unité	Prix unitaire (TTC)	Montant (TTC)
<b>Coût de l'énergie solaire</b>	50	kWh	0,04114 €/kWh	2,06 €
<b>Tarif de distribution</b>	50	kWh	0,039048 €/kWh	1,95 €
<b>Surcharges et cotisations</b>	50	kWh	0,034707 €/kWh	1,74 €
<b>Cotisation tirelire collective</b>	50	kWh	0,01 €/kWh	0,50 €
<b>Total</b>	50	kWh	0,124895 €/kWh	6,24 €

### C'est quoi le coût de l'énergie?

C'est la part versée au producteur d'électricité (le Foyer du Sud) pour participer à une partie des coûts de production de l'énergie.

### C'est quoi le coût de distribution?

Comme l'énergie solaire transite aussi par le réseau, une compensation (réduite) est versée au gestionnaire du réseau (Sibelga).

### Quelles sont les surcharges et cotisations?

Ce sont des contributions prélevées par les pouvoirs publics. Elles servent à financer des aides aux citoyens les plus démunis mais aussi à des actions qui promeuvent une meilleure

### C'est quoi la tirelire collective?

C'est une cotisation collective qui sert à financer des projets qui bénéficient à l'ensemble des habitants du bâtiment Vlogaert.

## Les avantages du projet de partage d'énergie solaire

### Quel est votre gain économique?

Votre gain économique est calculé sur base de l'électricité que vous avez autoconsommée en comparant le tarif local appliqué et le tarif de votre fournisseur d'électricité estimé suivant vos anciennes factures communiquées.

Votre FOURNISSEUR traditionnel  <b>€ 11,55</b>	-	ENERGIE LOCALE  <b>€ 6,24</b>	=	ECONOMIE (TTC)  <b>€ 5,31</b>
--	---	--	---	--



### Quel est votre gain environnemental?

	Vous seul		Ensemble	
Consommation d'électricité solaire locale sur la période facturée	0,00	kWh	0,00	kWh
a permis d'énergie d'éviter de rejeter	0,00	kgCO2*	0,00	kgCO2



\*1kg de CO2= 9 km parcouru en voiture !

**VI.**

**Prise de décisions  
collective**





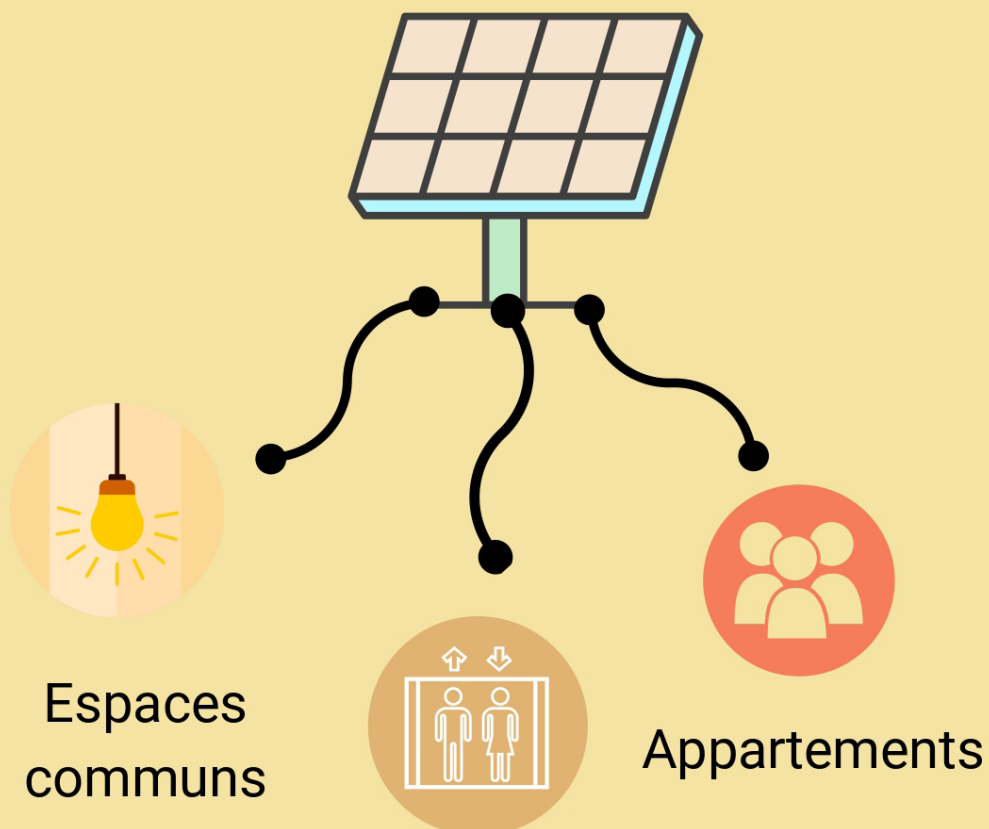
**Jeu de classement d'atouts: les habitants classe individuellement en ordre d'importance les 7 pictogrammes qui représentent les différents atouts/ possible aspect positif du projet.**

**Les résultats sont anonymisés et rassemblés et classé par thème dans un grand tableau. Il nous informe sur les motivation de participation au projet.**

## Clé de répartition

» Les discussions qui ont suivi l'analyse collective des résultats ont permis aux habitants de conclure qu'il était dans l'intérêt collectif de choisir une clé de répartition avec priorité au communs.

# Répartition de l'énergie



## Délais de facturation: 1 ou 2 fois par an?

- » **Premier vote 4-4**
- » **Discussion sur les avantages et inconvénients, suivi d'un deuxième vote 9-2 en faveur de une fois par an**

# Facture

**FORME**

**CONTENU**

**FREQUENCE**



## Nom du Projet

- » **SUN-SUD comme proposition**
- » **SUN-Gilles bien reçu!**

# Nom de projet



## Comité de gestion

- » Discussion pour définir quelles seront les futures tâches et mission du comité de gestion du projet d'ACC
- » Première liste de volontaires pour préparer le cadre dans lequel le groupe de gestion opérera

# Gestion du projet





Planifier un programme d'ateliers et de réunions.



Être relais d'informations entre le reste des locataires et le Foyer du Sud



Organiser la prise de décision de l'affectation de la tirelire collective

# Missions du comité

---



En collaboration avec les autres parties: évaluer, et si nécessaire et possible, modifier, certaines modalités du projet.



Promouvoir les expériences du projet pilote.  
Inspirer d'autres groupes dans la Région bruxelloise

# Le comité a une structure d'a.s.b.l.

## Gestion Mensuelle



## HABITANTS



## ACCOMPAGNER

Le Comité est le premier point de contact pour les habitants souhaitant participer au projet de partage d'énergie solaire.

**VII.**

**Convention +  
Glossaire**



## Résumé de la Convention entre le Foyer du Sud et les participants au projet de redistribution d'énergie solaire « SunSud »

Ce document **résume** à titre informatif le contenu du contrat (« Convention ») qui encadre les relations entre le Producteur d'énergie solaire (le Foyer du Sud) et le Consommateur (les participants au projet de redistribution).

### LE PROJET DE REDISTRIBUTION

Tout habitant du bâtiment Vlogaert 22-24-26 est libre de participer au projet de redistribution d'énergie solaire. Les participants achètent l'énergie solaire produite sur le toit du bâtiment au Foyer du Sud à un prix réduit à celui du marché.

- L'électricité produite est une énergie de nature renouvelable, dont la production dépend des conditions climatiques, de la saison et du moment de la journée. **La production locale ne couvre donc pas l'intégralité des besoins en électricité.**
- Chaque participant maintient donc un contrat classique de fourniture d'électricité.

### MODE DE REDISTRIBUTION

L'énergie solaire produite sera distribuée de manière à approvisionner en priorité **les espaces communs**.

Le mode de redistribution (« clé de répartition ») pourra être révisée en cours de projet après concertation des participants.

### DEBUT DU PROJET & ENTREE

Le projet de redistribution est un projet « pilote » qui requiert une autorisation du Régulateur de l'énergie (BRUGEL). Il durera au minimum 2 ans et pourrait ensuite être prolongé.

La redistribution de l'énergie commencera **le mois suivant l'obtention de l'autorisation de Brugel** et après signature des conventions entre Le Foyer du Sud, les participants au projet et le gestionnaire de réseau (SIBELGA).

Foyer du Sud notifiera les participants de **la date exacte du démarrage** effectif de la redistribution de l'énergie.

L'adhésion au projet se fait à tout moment en signant la Convention.

## OBLIGATIONS DU FOYER DU SUD

- Ne recherche aucun profit financier dans ce projet.
- Contribue à l'approvisionnement d'une « tirelire collective » avec les bénéfices générés par le projet (certificats verts).
- Entretien des panneaux solaires installés sur le toit du bâtiment Vlogaert.
- Contribue avec les participants à la définition du mode de répartition de l'énergie.
- Assure la gestion (y compris la modification et la résiliation) de la convention conclue avec chaque participant.
- S'occupe de la facturation et de l'envoi des bilans mensuels de consommation.
- Se tient à disposition des participants pour répondre à leurs questions, dans les meilleurs délais.

## IMPLICATION POUR LES PARTICIPANTS AU PROJET DE REDISTRIBUTION

Le participant :

- Adapte dans la mesure du possible sa consommation à l'ensoleillement.
- Participe dans la mesure du possible aux ateliers et aux réunions relatives au projet de distribution d'énergie, proposées par le Foyer du Sud ou le comité de gestion des habitants.
- Transmet (sans obligation) au Foyer du Sud sa facture de régularisation de son fournisseur classique, pour que le Foyer puisse calculer les économies faites sur la facture, en consommant de l'électricité locale.

## FACTURE

La facture contient plusieurs composantes :

- Prix de l'électricité (frais de gestion et d'entretien des panneaux solaires)
- Frais de réseau
- TVA, surcharges et cotisations

Le prix de l'électricité locale est de 1.84c€/kWh TVAC. Ce prix restera fixe durant la période du présent contrat. Le prix total (comprenant également les frais de réseau, la TVA, les surcharges et cotisations) est de 9,73c€/kWh TVAC.

Le montant qui apparaît sur la facture est calculé sur base des données de consommation d'électricité locale.

## PAIEMENT DE LA FACTURE

Les factures sont envoyées **une fois par an**.

La facture est à payer dans les **30 jours après réception**. Le paiement des factures se fait par virement. Le non-paiement du montant facturé fait l'objet de 2 rappels, d'une mise en demeure et d'une poursuite en justice de paix (les frais sont à charge du locataire). Des moyens sont mis en œuvre par le service financier et par le service social du Foyer du Sud pour trouver un terrain de conciliation en cas de retards de paiement.

## COMPTEUR INTELLIGENT

Tout participant consent :

- au remplacement des compteurs d'électricité actuels
- à l'activation d'un nouveau compteur « intelligent ».
- à la transmission des données de consommation à Sibelga, Foyer du Sud, APERe et City Mine(d) (concernant l'utilisation des données, voir : « Confidentialité des données »)

**Les coûts éventuels d'installation du compteur intelligent ne lui seront pas facturés.**

## RESILIATION DU CONTRAT – SORTIE DU PROJET

### 1. Règle générale

Sans motif particulier, le participant peut décider de mettre fin à sa participation au projet de redistribution. Le participant peut notifier (par courrier recommandé ou courrier adressé directement contre accusé de réception) le Foyer du Sud par écrit de son désir de sortir du projet de redistribution. La résolution est rendue effective à une date fixe communiquée par le Foyer du Sud (1 fois par an pour tous les participants).

### 2. En cas de déménagement :

> Le participant envoie un préavis au Foyer du Sud, par courrier recommandé ou courrier adressé directement contre accusé de réception.

Le Foyer du Sud peut également mettre fin à la convention, de plein droit, le premier jour du mois pendant lequel le participant déménage en dehors du bâtiment Vlogaert 22 – 24 -26. Il devra notifier le participant préalablement.

**3. En cas de manquement contractuel grave du participant** (c'est-à-dire en cas de non-paiement des factures et/ou endommagement volontaire du compteur intelligent et/ou mise à mal du bon fonctionnement du projet de redistribution d'énergie):

> Le Foyer peut mettre fin à la convention, sans frais et sans intervention judiciaire préalable.

**4. Suite au non-respect du Foyer du Sud de la présente Convention :**

> Il faut alors envoyer une mise en demeure par recommandé au Foyer du Sud.

**5. En cas d'événement de force majeure :**

La Partie qui désire invoquer l'événement de force majeure informe l'autre Partie, par lettre recommandée ou courrier adressé directement contre accusé de réception dans les meilleurs délais, de la nature de l'événement de force majeure invoqué et de sa durée probable.

## CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Tant le Foyer du Sud que l'APERe et CityMine(d) sont obligés de respecter la plus stricte confidentialité des données relatives à la consommation et à la production, ainsi que du contenu de la Convention.

Les données de consommation collectées seront utilisées à des fins d'optimisation du projet de redistribution (exemple : mesures des profils de consommation, calculs des détails d'émission de CO2, étude de la flexibilité des usages). Dans d'autres cas, le Foyer du Sud ne pourra utiliser les données des participants qu'avec leur accord explicite.

Les données personnelles et les données relatives à la consommation et à la production ne seront en aucun cas communiquées à des personnes extérieures au projet.

## COMITE DES HABITANTS

Un comité d'habitants se constitue qui évalue, et si nécessaire et possible, modifie, certaines modalités du projet (mode de répartition de l'énergie, gestion du projet, programmation des ateliers,...). Il organise la prise de décision de l'affectation de la tirelire collective. Il forme un relais d'informations entre le reste des locataires et le Foyer du Sud. Il organise régulièrement des réunions de concertation.

Pour plus d'informations concernant le projet de redistribution et la Convention, veuillez contacter le Foyer ou écrire à [Sunsud@foyerdusud.be](mailto:Sunsud@foyerdusud.be).

# Glossaire

## ❖ Lexique Atelier Intro + #1

**Energie 'solaire'** : C'est l'énergie qui est produite par des panneaux photovoltaïques installés sur le toit. C'est une technologie qui permet de transformer l'énergie solaire en électricité.

**Producteur** : Ce sont les acteurs qui produisent l'énergie que l'on consomme dans des centrales nucléaires ou à gaz, ou à partir de sources d'énergies renouvelables. Dans le cas du Vlogart, Le Foyer Du Sud devient producteur d'énergie locale, complémenté par le fournisseur classique.

**Fournisseur** : L'acteur avec lequel vous avez un contrat d'électricité (et de gaz) qui est responsable de vous livrer l'énergie. C'est lui qui détermine le prix final de votre énergie.

**Autoconsommation Collective (ACC)** : L'autoconsommation, c'est consommer l'énergie que l'on produit de manière locale au moment de la production. Dans le cas du Vlogart c'est donc l'énergie qui vient du toit qui est consommée collectivement, c'est à dire entre voisins.

**Coûts de production** : Les coûts liés à la production d'électricité ; achat et entretien de l'installation et l'accompagnement par des tiers ainsi que la gestion admin l'installation + les ressources primaires

**Le réseau** : l'ensemble des câbles qui connectent tous les utilisateurs au moyens de productions.

**Projet pilote** : C'est un projet qui est de nature innovante et expérimentale à petite échelle. Le projet de partage d'énergie au Vlogart est un projet pilote.

**Brugel** : agence régionale qui régule le réseau et les marchés de l'énergie au niveau de Bruxelles, qui doit approuver du projet pilote.

**Compteur vert** : c'est un compteur qui est directement relié au panneaux solaires qui va calculer combien d'équivalent d'énergie renouvelable est produite.

**Compteur intelligent/communicant** : c'est une nouvelle génération de compteurs connectés qui est nécessaire pour calculer de manière précise combien on consomme. Il est nécessaire d'en installer un pour les panneaux

solaires car il permet aussi de différencier entre la consommation d'énergie solaire et d'énergie issue du fournisseur classique.

« **Les communs** » : Quand on parle des communs on parle de l'énergie nécessaire pour alimenter la consommation dans les espace partagés tels que les halls et escaliers, mais aussi l'alimentation nécessaire pour la ventilation, le chauffage central et les ascenseurs.

**Clé de répartition** : c'est la façon dont on redistribue l'énergie locale entre les appartements et les communs. Cela peut se faire de manière « équitable » ou de manière « proportionnelle ».

**Clé "Équitable"** : Une clé équitables est une clé qui ne prend pas les consommation individuelles en compte. Chaque appartement a droit a une quantité d'énergie locale égale au moment de la distribution.

**Clé "Proportionnelle"** : Distribution qui prend en compte la consommation individuelle lors de la distribution.

#### ❖ Lexique Atelier # 2 : compréhension de facture

**Certificats verts (CV)** : C'est un système mis en place pour encourager à la production d'énergie renouvelables. Par unité d'énergie produite, un producteur vas recevoir un nombre fixe de certificats verts , qu'il peut ensuite revendre a d'autres acteur. C'est la vente de CV qui va rembourser l'installation des panneau solaire au Vlogart.

**Tarif :**

**Tirelire collective (fond commun)**: C'est un fond ou les bénéfices issus des certificats verts seront versés. Le Foyer du Sud s'engage en effet a ne pas encaisser plus de d'argent que l'investissement initial pour l'installation des panneaux solaires

**Coûts de distributions**: les coûts d'entretien et de gestion du réseau local : au niveau d'un quartier , Sibelga.

#### ❖ Lexique Convention : compréhension du contrat

**Centrale renouvelable** : Une unité de production d'électricité renouvelable gérée par un Producteur.

**Consommateur :** La personne physique identifiée comme telle sur la page d'identification des Parties de la présente Convention, qui achète au Producteur une part du Surplus de production (à l'exclusion de tout Surplus collectif) pour son propre usage, dans le cadre de l'OAC « XXX » (conformément à la présente Convention).

**Convention Producteur- GRD** La convention entre les GRD et le Producteur relative à l'OAC « XXX », visée au point « a » du préambule.

**Electricité autoconsommée** Le volume d'électricité consommé par le Consommateur dans le cadre de l'OAC « XXX », en application du Mode de Répartition et du Coefficient de Répartition visés à l'Annexe 4..

**Electricité autoconsommée « communs »** Le volume d'électricité consommé par les compteurs communs sur lesquels l'installation de production est raccordée, comme expliqué au point « a » du préambule.

**Fournisseur** Le fournisseur commercial d'électricité choisi librement par le Consommateur.

**Frais de réseaux** Les redevances et taxes liées à l'usage du réseau public de distribution d'électricité, établies sur une base ad hoc par le Régulateur dans le cadre de la dérogation octroyée en application de l'article 90 de l'Ordonnance du 23 juillet 2018 (cf. Annexe 5.).

**Mode de répartition** Mécanisme de répartition du Surplus de production, tel que déterminé à l'Annexe 4..

**Opération d'Autoconsommation Collective ou OAC** L'opération visée à l'article 89 de l'Ordonnance du 23 juillet 2018, en application duquel un ou plusieurs Producteur(s) répartissent leur excédent de production locale entre un ou plusieurs Consommateurs locaux, en utilisant le réseau public de distribution.

**Le Producteur :** La Société immobilière de service public « Foyer du sud », signataire de la présente Convention.

**Site :** Bâtiment, identifié par un code EAN, dans lequel le Consommateur effectue sa consommation d'électricité, dans le cadre de l'OAC « XXX ».

NB : Un même bâtiment peut inclure plusieurs codes EAN. Dans ce cas, le terme « site » désigne un code EAN.

**Surplus collectif** L'excédent du Surplus de production qui n'a pas été consommé par les Consommateurs, en vue d'être réinjecté sur le réseau.

**Surplus de production :** L'excédent de production locale d'électricité générée par une Centrale renouvelable, en sus de l'électricité autoconsommée « commun », qui sera réparti entre les Consommateurs participant à l'OAC « XXX » conformément au Mode de Répartition et Coefficient de Répartition visés à l'Annexe 4..